

INFO EAU : NOUVEL OCCUPANT



ABONNEZ-VOUS, QUAND ET COMME VOUS LE SOUHAITEZ

Choisissez la façon de nous contacter la plus pratique pour vous :

- eaudetoulousemetropole.fr
(24h/24 - 7j/7)
- **application Android et Apple**
(24h/24 - 7j/7)
- **par téléphone**

NOUS CONTACTER

05 61 201 201*

*Appel non surtaxé



LE VRAI + EAU DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Si vous êtes en **situation de handicap visuel ou auditif**, Eau de Toulouse Métropole met à votre disposition des services de retranscription dédiés pour gérer votre contrat d'eau.

Obtenez toutes les informations concernant votre abonnement,
le règlement de vos factures et votre eau :

eaudetoulousemetropole.fr

Pour rencontrer un conseiller :

Maison de l'Eau de Toulouse Métropole
3, rue d'Alsace-Lorraine
31000 TOULOUSE



eau de toulouse métropole
SERVICE PUBLIC | EAU & ASSAINISSEMENT

L'eau de votre logement n'est pas comprise dans vos charges

Pour bénéficier du service de l'eau, chaque nouvel occupant doit souscrire un abonnement directement auprès de Eau de Toulouse Métropole dès son arrivée.

Contactez-nous rapidement pour vous abonner au service de l'eau. En effet, en l'absence de confirmation que les lieux sont occupés, l'alimentation en eau de votre habitation pourra être interrompue sous 15 jours, afin de protéger les installations intérieures d'éventuelles fuites.

À lire aussi :

